

# Pacte pour la Transition Metz

## Engagements de François Grosdidier, Maire de Metz et Président de Metz Métropole



Pour faciliter la lecture, à Metz, les mesures ont été regroupées par thèmes. Les numéros des mesures attribués au niveau national ont été conservés pour retrouver facilement les fiches techniques.

1. ALIMENTATION AGRICULTURE .....	3	5. NUMÉRIQUE.....	10	9. ENVIRONNEMENT.....	15
2. ÉCONOMIE.....	4	6. DÉMOCRATIE.....	11	10. DÉCHETS.....	17
3. HABITAT URBANISME.....	5	7. MOBILITÉ.....	13		
4. SOCIAL.....	7	8. ENERGIE.....	14		

À chaque mesure sont associés trois niveaux d'ambition/engagement qui ont été listés dans ce document et numérotés par un . après le numéro de mesure (ex : Mesure 5 : niveau 1 : 5.1, niveau 2 : 5.2 Niveau 3 5.3).

**Dans ce document figurent uniquement les mesures et niveau d'ambition sur lesquels s'est engagé François Grosdidier, Maire de Metz et Président de Metz Métropole**

Les autres documents sur les mesures sont disponibles sur le site internet du Pacte pour la transition Metz :

<https://pactetransitionmetz.wordpress.com> [Page sur les mesures](#)

### Les 3 principes Pacte de la Transition Metz

A	<p style="text-align: center;"><b>Sensibilisation et formation à la transition</b></p> <p>Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu·es, agent·es territoriaux, jeunes, habitant·es, acteurs économiques, etc. :</p>
B	<p style="text-align: center;"><b>Coconstructions des politiques locales</b></p> <p>Engager un processus de construction collective des politiques locales, en associant élu·es, citoyen·nes, agent·es et représentant·es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.</p>
C	<p style="text-align: center;"><b>Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale</b></p> <p>Pour répondre à l'urgence climatique et sociale, intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune et ses groupements.</p>

## Mesures et niveaux d'ambition sur lesquels s'est engagé François Grosdidier, Maire de Metz et Président de Metz Métropole

### 1. Alimentation Agriculture

<b>5</b>	<b>Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices</b>
5.1	Faire du lien entre producteurs et consommateurs (soutien aux AMAP, organisation d'un marché des producteurs et productrices locales régulier...) et utiliser la commande publique responsable pour développer des filières locales et équitables.
5.2	Appuyer la création d'une coopérative de productrices et producteurs locaux (soutien financier, technique, mise à disposition de locaux...).
5.3	Mettre en place ou participer à un Projet Alimentaire Territorial prenant en compte la résilience alimentaire.
<b>6</b>	<b>Préserver et développer le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne</b>
6.1	Sécuriser l'existant : geler la constructibilité des espaces verts/agricoles en ville et autour des villes et interdire toute consommation de foncier agricole et/ou naturel. [Commentaire François Grosdidier : J'aurais pu signer le 3 mais je ne peux pas m'engager sur un gel total et absolu en toute circonstance qu'est le 1]
6.2	Gérer l'existant : constituer une stratégie foncière territoriale en associant Safer, Établissement Publics Fonciers, organisations professionnelles agricoles, associations et citoyen·nes afin d'initier un observatoire des terres agricoles qui permettrait de mobiliser au mieux les outils réglementaires à disposition des collectivités.
6.3	Participer et soutenir l'installation agricole en investissant un Espace test Agricole et en fédérant les acteurs de l'accompagnement sur le territoire.
<b>7</b>	<b>Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective</b>
7.1	Au moins 50% de bio et (local et/ou équitable/sous signe de qualité) et 1 repas végétarien par semaine /alternative végétarienne.

<b>5</b>	<b>Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices</b>
7.2	Au moins 75% de bio et (local et/ou équitable) et 2 repas végétariens par semaine.

## 2. Économie

<b>1</b>	<b>Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales)</b>
1.1	Adopter un schéma de commandes publiques responsables (il s'agit d'une obligation légale pour les collectivités territoriales (communes, départements, etc.) dont le montant d'achats publics annuels est supérieur à 100 millions d'euros, qui est encore faiblement appliquée).
1.2	Organiser régulièrement des actions de communication et formation sur les achats publics responsables, auprès des élu·es, des agent·es, et des acteur·ices économiques du territoire.
1.3	Créer un espace de ressources facilitant l'accès des entreprises à commande publique, en leur permettant notamment d'avoir une visibilité sur les futurs achats de la commune
<b>2</b>	<b>Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques</b>
2.1	Diversifier les financeurs de la commune en sollicitant les acteurs de la finance éthique, et en écartant les banques les plus nocives.
2.2	Financer au moins un projet de la commune par an auprès d'une source de financement éthique.

### 3. Habitat Urbanisme

20	<b>Développer les habitats participatifs accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels</b>
20.1	Utiliser la connaissance du territoire pour mettre en relation les personnes qui portent des projets d'oasis ou d'habitat participatif et des propriétaires souhaitant vendre des terrains. Rencontrer des maires qui ont mené l'aventure pour partager les bonnes pratiques, voir les effets positifs et imaginer une transposition dans sa propre commune. Monter un groupe de travail mixte entre élu·es et citoyen·nes autour de la question pour explorer les pistes à mettre en œuvre. pistes à mettre en oeuvre.
24	<b>Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous</b>
24.1	Respecter la dimension sociale de toute politique de logement • Offre de logement et coût du logement : strict respect de la loi SRU (20 ou 25% de logements sociaux selon le nombre d'habitant·es), en construisant les nouveaux logements de manière non ségréguée (intégrés dans des immeubles ou quartiers à loyer marché, et bien insérés dans les réseaux de transports en commun). • Ville équitable : Ne pas adopter des arrêtés anti-mendicité • Prévention : Intégrer progressivement la demande sociale dans l'organisation des politiques locales de l'habitat en adaptant la réponse aux contextes locaux (zones tendues...) en mettant en place des dispositifs d'observation des logements (accès, maintien, indignité...) et d'évaluation des besoins des populations • Dans les petites communes, soutenir localement la création et le développement d'associations d'aide aux mal logé·es comme Emmaüs ou SNL, qui favorisent la socialisation, la solidarité, l'accès aux droits et la confiance en soi

24.2	<p>Mettre en place un programme local de l'habitat pour favoriser le développement de logements abordables et décents pour tou·tes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre de logements : Diminuer la part de logements vacants habitables sur le territoire en les rendant accessibles en priorité aux personnes en situation de grande précarité et/ou de grande pauvreté (utiliser comme levier, par exemple, la taxe foncière sur les propriétés bâties ou l'intermédiation locative). (exemples de l'action de l'Eurométropole de Strasbourg, de la métropole de Lille, et de Grenoble)</li> <li>• Coût du logement : Demander la mise en œuvre de l'encadrement des loyers sur son territoire en zone tendue</li> <li>• Ville équitable : Assurer des logements sûrs pour tou·tes en fixant des objectifs chiffrés en matière de lutte contre l'habitat indigne</li> <li>• Prévention de l'exclusion par le logement : Les conditions de logement indignes peuvent être source d'isolement social. Lutter contre l'habitat indigne pour assurer des logements sûrs pour tou·tes, en assurant son rôle de police des immeubles menaçant ruine, des ERP à usage d'hébergement, des équipements communs des immeubles collectifs (voir également la mesure 12).</li> </ul>
24.3	<p>Développer des solutions de logement pérennes et d'amélioration des lieux de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'un dispositif zéro sans abri en appliquant la stratégie du logement d'abord et en débloquant une ligne budgétaire dédiée.</li> <li>• Offre de logements : Favoriser la production de typologies adaptées aux besoins locaux en logement très social sur le territoire et soutenir des solutions de logement telles que les baux d'utilisation temporaires pour mobiliser les logements vacants, et le partenariat avec des associations développant des logements sociaux citoyens / bailleurs associatifs.</li> <li>• Coût du logement : Proposer un service d'aide financière à la rénovation et l'amélioration de l'habitat des personnes fragiles (voir également la mesure 12).</li> <li>• Ville équitable : Dans les logements sociaux intégrer des jardins partagés, encourager l'habitat inter-générationnel.</li> <li>• Prévention : Mettre en place des opérations programmées d'amélioration de l'habitat afin d'assurer des logements dignes pour tout·es.</li> </ul>

#### 4. Social

<b>21</b>	<b>Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté</b>
21.1	<p>Assurer l'accueil inconditionnel pour toutes et tous dans les structures gérées par la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer l'accueil des publics vulnérables et aux besoins particuliers, comme les gens du voyage, notamment au travers d'un service de domiciliation dans les CCAS (centre communal d'action sociale), avec une ligne dédiée dans le budget de la mairie. Éviter les critères trop stricts de lien avec la commune pour la domiciliation comme l'emploi, l'âge etc.</li><li>• Mettre en place de coffres forts numériques pour que les personnes puissent stocker et mettre leurs documents administratifs en sécurité, en respectant la confidentialité des documents des personnes.</li><li>• Créer des espaces dédiés pour les personnes sans domicile stable pour les accompagner à sortir de cette situation et plus généralement, proposer dans ces lieux un accompagnement des personnes accueillies (sdf, migrants, femmes victimes de violence, victime d'homophobie, gens du voyage)</li><li>• Pour les petites communes, rencontrer les associations locales actives auprès de ces personnes, les soutenir du point de vue logistique et identifier la manière dont elles pourraient interagir de manières plus efficaces avec la mairie.</li></ul>
21.2	<p>Dans l'accueil, prendre en compte les spécificités des publics pour les orienter vers un accompagnement adapté à leurs besoins</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Former les personnels de mairie à l'orientation des personnes vers des structures répondant à leurs spécificités, au travers d'outils d'inter-connaissances locales comme un annuaire des associations compétentes.</li><li>• Assurer un financement suffisant et pérenne des associations gérant les CHRS spécialisés, par exemple pour les personnes migrantes, les sortant·es de prisons, les victimes de violence sexuelles...</li><li>• Prévenir le basculement dans l'exclusion des publics vulnérables en proposant des accompagnements pour les personnes et familles en difficulté, notamment au travers des financements de solidarité, pour des difficultés relatives au paiement du loyer, des charges et des frais relatifs à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.</li></ul>

<b>23</b>	<b>Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables</b>
23.1	<p>S'assurer que l'espace public de la commune n'entrave personne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retirer tous les mobiliers urbains anti-SDF installés par la commune, interdire les mobiliers anti-sdf privés (bancs, abribus,...) et supprimer tout arrêté excluant les personnes vulnérables de l'espace public (anti-mendicité etc)</li> <li>• Installer des fontaines à eau potable gratuites et assurer l'installation et l'entretien d'un nombre suffisant d'équipement sanitaires publics (1 toilette pour 3500 habitant·es et 1 équipement de douche pour 15000 habitant·es)</li> </ul>
23.2	<p>Mener une politique volontariste pour assurer un espace public adapté à toutes et tous</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un diagnostic urbain de type "marche exploratoire" auquel participent les publics concernés par cette mesure et procéder à l'aménagement des espaces publics de cette commune en fonction des conclusions de ce diagnostic.</li> <li>• Proposer des casiers solidaires à destination des personnes sans abris afin qu'elles puissent déposer leur affaires en sécurité (voir <a href="#">l'expérience d'Emmaüs Alternative et la ville de Montreuil</a>)</li> </ul>
<b>26</b>	<b>Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quels que soient leur statut</b>
26.1	<p>Mettre en place un point d'accueil et un livret d'accueil permettant de mettre en lien les acteurs de l'accueil sur le territoire. De manière générale, assurer l'accès aux droits et aux dispositifs d'accueil et d'accompagnement de la commune (mesure 21) à toutes les personnes migrantes de façon inconditionnelle c'est-à-dire quel que soit leur situation administrative. Ne pas criminaliser ou empêcher les citoyen·nes de venir en aide aux personnes migrantes.</p>



27	<b>Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale</b>
27.1	<p>Renforcer les liens avec les structures d'insertion, les acteurs de l'IAE et les structures impliquées dans la transition écologique pour créer un écosystème tourné vers l'emploi durable, respectueux des droits humains et de l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Faciliter l'action des structures d'insertion, et tout particulièrement celles engagées dans le champ de la transition écologique, notamment au travers de subventions, d'aide ponctuelle, ou de mise à disposition de locaux d'exploitation.</li> <li>•Participer à la Maison de l'Emploi si elle existe, et exécuter un diagnostic partagé pour faire le point sur les besoins du territoire en termes de mieux vivre, de reconnexion à la nature et de transition écologique et sur les acteurs existants.</li> <li>•Favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'IAE et de l'ESS (établir un annuaire, organiser des journées de l'insertion et des métiers de l'économie sociale, solidaire et écologiques) écologique...)</li> </ul>
27.2	<p>Mettre en place une politique de l'emploi et de l'insertion plus offensive, en intégrant des dispositifs ou expérimentations pouvant accompagner la montée en compétence des personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Veiller, au travers de la commande publique, à impliquer les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) (en réservant un lot d'un marché public ou en organisant la sous-traitance de certains services à des structures d'IAE) (voir la mesure 1).</li> <li>•Développer des outils comme les Maisons de l'Emploi qui permettent de réfléchir à une politique de développement d'emplois inclusifs et durables au niveau du bassin de l'emploi (plus large que la seule commune)</li> <li>•S'investir dans des dispositifs d'insertion existants type territoire zéro chômeur de longue durée ou des expérimentations favorisant la montée en compétences des métiers utiles et en évolution comme les artisan·es.</li> </ul>
27.3	<p>Devenir un acteur de l'insertion des personnes et de la transition</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Impulser et de soutenir financièrement les SIAE qui portent des initiatives réunissant les acteurs autour de sujets de développement durable (économique, environnemental et social) pour mettre en oeuvre des démarches territoriales volontaires et hybridées (sur le modèle des Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) arrêtés en 2017). Impliquer dans le financement des projets portés par l'IAE les acteurs publics et privés qui directement ou indirectement bénéficient des actions menées sur le territoire, notamment les acteurs de l'habitat, de l'énergie, de la gestion de l'eau, de la biodiversité, de la mobilité, de l'éducation alimentaire...</li> <li>•Apporter un soutien aux demandeur·ses d'emploi longue durée dans la levée des freins à l'emploi (mobilité, freins numériques, logement...) en collaboration avec les SIAE.</li> <li>•Mettre en oeuvre des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et conclure avec l'État des conventions au titre de l'insertion par l'activité économique.</li> </ul>

## 5. Numérique

<b>4</b>	<b>Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général</b>
4.1	Utiliser des logiciels libres et des formats ouverts (pour l'échange de documents) au quotidien dans les services municipaux.
4.2	Migrer les serveurs informatiques et les postes de travail sur un système d'exploitation libre tel que GNU/Linux. Équiper les espaces publics numériques gérés par la commune d'ordinateurs avec une distribution logiciels libres. Les initiations et formations doivent être données en priorité avec les logiciels libres. Équiper enfin les écoles d'une distribution spécifiques basée sur un système libre tel que Primtux.
<b>25</b>	<b>Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous</b>
25.1	Rendre accessible les services numériques au plus grand nombre • Mobiliser les espaces culturels (comme les bibliothèques et médiathèques) ou d'insertion professionnelle des communes pour que toutes et tous puissent accéder à des ordinateurs. Cartographier et rendre visibles ces espaces.
25.2	Favoriser la citoyenneté par le numérique et en faire un outil d'inclusion sociale • Assurer un accompagnement spécifique des personnes les plus éloignées du numérique dans les espaces culturels et d'insertion professionnelle équipés d'ordinateurs, et les aider concrètement dans leurs démarches. Dans les petites communes, on peut identifier les citoyens ayant des compétences numériques et leur donner les moyens logistiques d'assurer des permanences pour accompagner les habitant·es dans leurs démarches. • Développer un accès à internet en habitat social et proposer un tarif à moindre coût pour les usager·es de ces espaces. • Déployer un réseau WiFi dans la ville pour tous et toutes en accès libre et permanent.

## 6. Démocratie

22	<b>Limiter la place de la publicité dans l'espace public.</b>
22.1	Arrêter les contrats de mobiliers urbains publicitaires. Les panneaux peuvent devenir des supports d'information d'intérêt général (événements artistiques / culturels) ou être remplacés par des arbres.
22.2	Proscrire les écrans numériques publicitaires dans le Règlement Local de Publicité (i).
28	<b>Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements</b>
28.1	Renforcer l'existant • Renforcer la transparence et la communication autour des données de la commune/intercommunalité, et des travaux du conseil municipal/communautaire et garantir lors des séances des conseils municipaux et de leurs groupements un temps de prise de parole des habitant·es • Organiser des sessions de formations collectives élu·es-agent·es-habitant·es à d'autres modalités de gouvernance partagée, de prise de décision et de méthodes de dialogue. • Valoriser et renforcer les dispositifs de participation existants (moyens et pouvoir de décision)
28.2	Développer la co-construction des politiques locales : Mettre en place au moins un dispositif de co-construction des politiques locales engageant pour réfléchir et travailler ensemble sur les projets de la commune.
29	<b>Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme</b>
29	<b>Niveau unique</b> : Créer une commission extra-municipale ou extra-intercommunale, où siègent des élu·es de la commune et de l'intercommunalité, à parité avec des citoyen·nes, des représentant·es associatif·ves et du secteur marchand, des chercheur·ses et expert·es pouvant être saisie ou s'auto-saisir

<b>30</b>	<b>Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population. reconnaître et protéger leur rôle critique et délibératif</b>
30.1	Création d'un Comité Local pour la Vie Associative (CLVA).
30.2	Co-production d'une Charte des Engagements Réciproques, signée par la collectivité et une majorité représentative des associations du territoire, permettant de fixer les orientations, grands principes et responsabilités partagées dans la réalisation de cet espace collectif de travail.
30.3	Affectation de moyens matériels, humains et financiers de manière ouverte et transparente par la municipalité pour faire vivre les cadres et processus définis dans la Charte
<b>31</b>	<b>Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant.es</b>
31.1	Favoriser la collaboration entre initiatives citoyennes/associatives du territoire en mettant à disposition un lieu et d'autres ressources.
31.2	Développer un partenariat avec une ou plusieurs initiatives de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur le territoire, afin de les soutenir financièrement, techniquement ou en mettant à disposition un lieu adapté.

## 7. Mobilité

<b>14</b>	<b>Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire</b>
14.1	Définir un plan d'optimisation des transports en commun (augmentation de la fréquentation grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire) et augmenter le budget des transports en commun par habitant·e chaque année.
14.2	Enrichir le système de transports en commun d'une offre nouvelle en site propre, pour diminuer la part modale de la voiture au profit de celle des transports en commun tout en mettant en place les conditions de son succès : augmentation de la fréquentation, grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire, et augmentation du budget des transports en commun par habitant·e chaque année.
<b>15</b>	<b>Donner la priorité aux mobilités vertes (marche, vélo) dans l'espace public</b>
15.1	Modérer la vitesse automobile sur au moins une partie de la commune (zone 30, zone de rencontre), généraliser les doubles sens cyclables et les « cédez le passage cycliste au feu », et installer un nombre suffisant de places de stationnements vélos (près des commerces, des arrêts de bus, des services publics, à l'intérieur des écoles...).
15.2	Mettre en place au moins une zone de circulation apaisée effective, et au moins quelques aménagements cyclables sur des axes structurants (bandes larges ou mieux, pistes)
<b>17</b>	<b>Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune</b>
17.1	Interdiction des poids lourds affichant une vignette crit'air supérieur ou égal à 2 d'ici 2025.

## 8. Energie

<b>3</b>	<b>Alimenter les bâtiments et l'éclairage public en énergie 100% renouvelable et locale</b>
3.1	Mise en place d'un Conseil en Énergie Partagée (CEP) dans la commune, audit du patrimoine et alimentation à 50% les bâtiments et l'éclairage publics en électricité renouvelable et locale.
3.2	Mise en place d'un plan de rénovation énergétique pour le mandat visant à réduire de 40% les consommations d'énergie en 2030 et alimentation des bâtiments et de l'éclairage publics à 75% en électricité renouvelable et locale et 25% en chaleur renouvelable (bois ou biogaz).
<b>11</b>	<b>Enclencher une démarche territoire à énergie positive, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne</b>
11.1	Fixer des objectifs ambitieux et partagés de transition énergétique à l'aide des référentiels Climat Pratic et Cit'ergie pour les plans climat ou Destination TEPOS, tout en soutenant les projets d'énergie renouvelable d'initiative citoyenne. Mettre en place un programme de sensibilisation à la sobriété énergétique.
11.2	Faire labelliser la démarche de plan climat du territoire : label Cit'ergie, intégrer le réseau TEPOS. Faire aboutir des projets d'initiative citoyenne.
11.3	Définir un plan d'action pour devenir un territoire à énergie positive avant 2050 en impliquant citoyen·nes et collectivités comme parties prenantes, notamment via des initiatives d'ENR citoyennes
<b>12</b>	<b>Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.</b>
	Créer ou renforcer une structure ou un service d'information et d'accompagnement des ménages et des professionnels à la rénovation énergétique. Mettre en place les compétences qui permettent que la structure soit en capacité d'accompagner et d'orienter les ménages en précarité énergétique vers le conseil et les aides disponibles.
	Créer un plan d'action contre la précarité énergétique avec objectif de diviser celle-ci par 2 durant le mandat.

## 9. Environnement

8	<b>Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire</b>
	<p>Trames vertes (couvert végétal)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>⦿ Inscrire le principe de "0 artificialisation nette" dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et/ou le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). *</li><li>⦿ Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et favoriser les essences d'arbres et variétés végétales adaptées localement. *</li><li>⦿ Créer de nouveaux espaces verts. Pour cela, acquérir et végétaliser de nouveaux lieux, et désimperméabiliser les sols. Au cours de ce processus, veiller à créer des continuités écologiques entre les espaces verts : plantations linéaires en strate basse et en strate arborée, désasphaltisation partielle de réseaux de rues vertes végétalisées, végétalisation de toitures, végétalisation des abords de bâtiments, création de passages pour la faune à travers les clôtures (à spécifier au PLU pour les espaces privés), etc. Inscrire ces engagements au sein du contrat de territoire pertinent (cf. guide en ressources). **</li><li>⦿ Passer au "0 phyto total" (plus exigeant que la loi Labbé) en labellisant ma ville "Terre Saine" et faire un usage raisonné des produits de biocontrôle et utilisable en agriculture bio (UAB). **</li></ul> <p>Trames bleues (eau)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>⦿ Augmenter la place de l'eau dans la ville : multiplier les mares, fontaines et rivières urbaines. Pour tout nouveau projet urbain, inclure l'un de ces types d'espaces d'eau. *</li><li>⦿ Gestion alternative des eaux de pluie : restaurer des sols de pleine terre partout où les surfaces artificielles ne sont pas ou plus nécessaires (aires de jeu, parkings, pieds d'arbres, etc.), mettre en place des chaussées et revêtements poreux et des fossés végétalisés. Cela permet de recueillir provisoirement l'eau pour l'évacuer via un trop-plein, pour l'évaporer (évapotranspiration) ou pour l'infiltrer sur place. **</li></ul> <p>Trames noires (éclairage)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>⦿ Faire respecter la législation en s'assurant que les enseignes commerciales/bureaux éteignent leur éclairage la nuit. *</li><li>⦿ Signer et mettre en place durant son mandat les engagements de la Charte pour un Éclairage Durable. *</li><li>⦿ Mettre en place l'extinction de nuit sur une période aussi longue que possible (le crépuscule étant une période cruciale pour de nombreuses espèces) ou un éclairage dynamique partout où l'extinction n'est pas possible. **</li></ul>
8.1	Protéger l'existant : Inscrire dans les documents d'urbanisme un objectif zéroartificialisation, et faire respecter la législation sur l'éclairage la nuit.
8.2	Remettre de la nature en ville : Mettre en oeuvre au moins deux des actions marquées * plus haut

<b>10</b>	<b>Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun</b>
10.1	Donner l'exemple dans les services de la commune : développer une gestion transparente de l'eau et mettre en place des dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie sur les bâtiments de commune.
<b>13</b>	<b>Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité</b>
13.1	Mettre à jour les documents d'urbanisme du territoire pour y intégrer notamment des critères de densité et de qualité environnementale des constructions et pour réévaluer la pertinence des zones identifiées "à urbaniser". Assurer une formation des services de la commune sur les conséquences de l'étalement urbain et de l'artificialisation des terres, ainsi que sur la qualité environnementale des constructions, pour pouvoir orienter les particuliers et les entreprises de construction vers des solutions durables.
13.2	Adopter et diffuser d'ici 2024 un document référence pour conditionner la construction et l'exploitation des projets d'aménagement à la réduction des émissions de GES et le maintien de la biodiversité du territoire, et rénover au moins un bâtiment symbolique selon ces critères durant le mandat
13.3	Adopter et diffuser d'ici 2022 un document de référence pour conditionner la construction et l'exploitation des projets d'aménagement à la réduction des émissions de GES et le maintien de la biodiversité du territoire, et généraliser son utilisation dans les constructions et opérations d'aménagement de la commune.



## 10. Déchets

<b>18</b>	<b>Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire</b>
18.1	Accorder l'équivalent de 2% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention. Permettre aux structures de réemploi de collecter dans les déchetteries, et favoriser la création d'au moins un équipement de réemploi solidaire par la collectivité portant la compétence déchets. Mettre en place une solution de tri à la source des bio-déchets (obligation légale d'ici 2023).
18.2	Accorder l'équivalent de 5% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention. Favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 50 000 habitant·es. Planifier l'évolution des déchetteries pour dédier des espaces aux réemploi et/ou permettre aux citoyen·nes de réutiliser les déchets qui y sont déposés, et contribuer à la mise en réseau des associations de réemploi et de prévention.